

ÉPREUVE OBLIGATOIRE

Enseignement primaire, 2^e cycle

Document d'information - Juin 2012

Français, langue d'enseignement
4^e année du primaire

Écriture 014-410



Québec 

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011

ISSN 1927-8403 (En ligne)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2011

Le présent document se trouve dans le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfi/de/docinfosec.htm>

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
1 Structure de l'épreuve	5
2 Contenu de l'épreuve	5
3 Conditions d'administration	6
4 Correction de l'épreuve	6
5 Constitution du résultat	7
Annexe I	
Échéancier et vue d'ensemble du déroulement de l'épreuve obligatoire d'écriture – Français, langue d'enseignement – Fin du 2 ^e cycle du primaire – Juin 2012	8
Annexe II	
Grille d'évaluation – Épreuve obligatoire d'écriture – Fin du 2 ^e cycle du primaire	9

INTRODUCTION

Ce document d'information présente des renseignements concernant l'épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement, de la fin du 2^e cycle du primaire. Cette épreuve porte sur la compétence *Écrire des textes variés*.

Parmi les mesures annoncées dans le cadre du Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire figure l'imposition d'épreuves obligatoires d'écriture à des moments clés de la formation de l'élève. Ces épreuves ont pour but d'accroître le suivi des élèves en français écrit. Elles permettent notamment :

- d'illustrer les exigences ministérielles au regard de la compétence à écrire;
- de reconnaître les acquis des élèves par la prise en compte des résultats obtenus aux épreuves;
- de fournir des données nationales et locales sur la compétence à écrire au terme des 2^e et 3^e cycles du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire afin de permettre la régulation de système.

Les organismes scolaires sont tenus d'administrer l'épreuve selon l'échéancier déterminé par la ministre, présenté à l'annexe I. En juin 2012, conformément aux nouvelles dispositions du régime pédagogique, les écoles devront prendre en considération le résultat obtenu par l'élève à l'épreuve obligatoire dans une proportion de 20 % du résultat final.

Un échantillon de textes d'élèves sera prélevé et corrigé au Ministère. Les écoles qui seront sélectionnées pour faire partie de cet échantillon seront avisées au **printemps 2012**. Les données sur la compétence à écrire des élèves de la fin du 2^e cycle du primaire qui auront été recueillies durant cette opération seront analysées et transmises aux autorités ministérielles.

La grille d'évaluation présentée dans le guide de correction de l'épreuve obligatoire est conforme au Cadre d'évaluation des apprentissages. Le document explicatif intitulé *Précisions sur la grille d'évaluation*¹ sera mis à jour pour tenir compte des nouvelles orientations en évaluation adoptées par le Ministère et sera disponible au printemps 2012.

1. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION DES JEUNES, *Précisions sur la grille d'évaluation, français, langue d'enseignement, écriture, fin du deuxième cycle du primaire (version provisoire)*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mai 2010. [<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgjf/de/>].

1 STRUCTURE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve obligatoire d'écriture de juin 2012 s'apparente à celle proposée lors des dernières années. Tel que mentionné à l'annexe I, l'épreuve est répartie sur une période de trois jours.

Tous les élèves doivent être soumis aux mêmes conditions de passation. Par conséquent, les activités et les tâches doivent être réalisées selon les directives données dans le guide d'administration de l'épreuve. Toutefois, les activités proposées à la phase d'intégration peuvent être adaptées à la pratique de chaque enseignante ou enseignant.

Pour faire la démonstration de leurs apprentissages, des élèves ayant des besoins particuliers peuvent avoir accès à des mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles. Pour plus d'information au sujet de la mise en place de ces mesures, il faut consulter les documents mis à la disposition du milieu scolaire par la Direction de la sanction des études².

2 CONTENU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve obligatoire d'écriture de français, langue d'enseignement, de juin 2012 comprend des activités préparatoires qui se déroulent la première journée. Ces activités incluent la lecture de courts textes, des échanges d'idées à partir des textes lus et des discussions animées par l'enseignante ou enseignant. Bien que la compétence *Lire des textes variés* soit sollicitée, elle ne fait pas l'objet d'évaluation. Par ailleurs, un prototype d'épreuve de lecture sera accessible en avril 2012 sur le site protégé du Ministère.

Pour démontrer sa compétence à écrire, l'élève doit, individuellement, écrire un texte pour répondre à l'intention d'écriture qui lui est présentée. La rédaction du brouillon se fait la deuxième journée. L'enseignante ou enseignant doit ramasser les brouillons pour ensuite les remettre aux élèves, **sans annotations**, au début de la troisième journée. L'élève doit alors réviser, corriger et mettre au propre son texte.

Pour réaliser la tâche d'écriture, l'élève est soutenu par :

- des activités préparatoires;
- un outil de planification;
- des outils de révision et de correction (liste de vérification, listes orthographiques, dictionnaires, grammaires ou codes grammaticaux, tableaux de conjugaison, affiches, etc.).

2. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : formation générale des jeunes, formation générale des adultes et formation professionnelle*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, édition 2011. [<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1848>].

3 CONDITIONS D'ADMINISTRATION

La passation de l'épreuve d'écriture se déroule **du 28 au 30 mai 2012**.

L'annexe I présente un échancier et une vue d'ensemble du déroulement de l'épreuve obligatoire.

Environ deux semaines avant la présentation de l'épreuve aux élèves, les établissements scolaires doivent distribuer au personnel enseignant concerné une copie de tous les documents qui composent l'épreuve, soit :

- un guide d'administration;
- un guide de correction;
- un feuillet de lecture;
- un cahier d'écriture;
- un cahier de rédaction pour le brouillon;
- un cahier de rédaction pour le texte définitif.

Un formulaire envoyé par la Direction de la sanction des études permet aux organismes scolaires de préciser le nombre de copies nécessaires pour chacune des classes de la fin du 2^e cycle du primaire. Les organismes peuvent aussi demander des copies supplémentaires pour les élèves de 3^e année qui partagent une classe avec des élèves de 4^e année.

4 CORRECTION DE L'ÉPREUVE

Responsabilité de la correction

La correction de l'épreuve est sous la responsabilité des établissements scolaires publics et privés et se fait à partir de la grille d'évaluation fournie par le Ministère. Il est souhaitable que le personnel enseignant de chaque école se concerte et qu'il convienne d'une modalité de correction afin de s'assurer d'une compréhension commune des outils d'évaluation proposés dans le guide de correction qui accompagne l'épreuve.

Dans le contexte des corrections effectuées par le Ministère, les élèves qui utilisent les graphies traditionnelles ou les nouvelles graphies ne sont pas pénalisés.

Caractéristiques des outils de correction

La grille d'évaluation présentée à l'annexe II est d'application obligatoire. Elle comporte les cinq critères suivants :

- adaptation à la situation d'écriture;
- cohérence du texte;
- utilisation d'un vocabulaire approprié;
- construction des phrases et ponctuation appropriées;
- respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale.

Pour rédiger son texte, l'élève doit utiliser des stratégies efficaces, mais ce critère ne fait pas l'objet d'évaluation. Toutefois, une liste de vérification est proposée à l'élève comme outil d'autoévaluation.

Dans le guide de correction qui accompagne l'épreuve ministérielle, des exemples de textes d'élèves sont mis à la disposition des enseignantes et enseignants. Ces exemples sont fournis comme points de repère pour chacune des cotes du critère 1, soit l'adaptation à la situation d'écriture. Les enseignants pourront également consulter la nouvelle version du document *Précisions sur la grille d'évaluation*, qui sera accessible sur le site du Ministère au printemps 2012.

5 CONSTITUTION DU RÉSULTAT

L'enseignante ou enseignant s'appuie sur les appréciations consignées au regard de chaque critère pour établir le résultat de l'élève à l'épreuve. Les critères d'évaluation ont été pondérés de façon à obtenir un total sur 100. Il est à noter que cette pondération accordée aux différents critères est utilisée par le Ministère pour établir le résultat final à l'épreuve au moment des corrections d'échantillons dans le cadre du suivi du Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire.

Les informations recueillies à partir de l'épreuve obligatoire ministérielle d'écriture doivent être prises en considération par l'enseignante ou enseignant dans une proportion de 20 % du résultat final communiqué à l'intérieur du bulletin.

ANNEXE I

ÉCHÉANCIER ET VUE D'ENSEMBLE DU DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE OBLIGATOIRE D'ÉCRITURE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT – FIN DU 2^e CYCLE DU PRIMAIRE JUN 2012

Le tableau ci-dessous présente un aperçu du déroulement de l'épreuve. Un déroulement détaillé est présenté dans le guide qui accompagne l'épreuve.

PRÉPARATION	RÉALISATION		INTÉGRATION
JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 3 (ou le lendemain)
Présentation de l'épreuve Activités préparatoires Durée approximative : 1 heure 30 minutes	Présentation du projet d'écriture et planification Rédaction du brouillon Durée approximative : 2 heures	Révision du texte Correction Mise au propre Durée approximative : 2 heures	Retour sur le projet d'écriture Retour sur la question de départ
Lundi 28 mai	Mardi 29 mai	Mercredi 30 mai	

ANNEXE II

GRILLE D'ÉVALUATION – ÉPREUVE OBLIGATOIRE D'ÉCRITURE – FIN DU 2^e CYCLE DU PRIMAIRE

CRITÈRES	CARACTÉRISTIQUES DU TEXTE				
	TRÈS SATISFAISANT A (20 points)	SATISFAISANT B (16 points)	ACCEPTABLE C (12 points)	PEU SATISFAISANT D (8 points)	INSATISFAISANT E (4 points)
1. Adaptation à la situation d'écriture 20 %	Les idées, très bien développées, respectent particulièrement bien le projet d'écriture.	Les idées, bien développées, respectent le projet d'écriture.	Les idées, peu développées, respectent les principales exigences du projet d'écriture.	Il manque un élément important pour que le projet d'écriture soit respecté. OU Plusieurs idées sont imprécises ou superflues.	Les idées ont peu ou pas de liens avec le projet d'écriture.
2. Cohérence du texte 20 %	Les idées sont présentées dans un ordre logique. Des liens appropriés sont assez souvent établis entre les phrases. Le texte est divisé en paragraphes qui correspondent assez bien aux différentes parties.	En général, les idées sont présentées dans un ordre logique. Quelques liens appropriés sont établis entre les phrases. Le texte est divisé en paragraphes qui correspondent un peu aux différentes parties.	Les idées, présentées la plupart du temps selon un ordre logique, sont à certains moments décousues. Le texte comprend un ou plusieurs paragraphes.	Les idées sont assez souvent décousues, malgré la présence d'une certaine organisation.	Les idées sont décousues.
3. Utilisation d'un vocabulaire approprié 20 %	Les expressions et les mots sont souvent précis et variés.	Les expressions et les mots sont corrects. À l'occasion, les termes utilisés sont précis et variés.	Les expressions et les mots sont corrects.	Les expressions et les mots sont parfois imprécis et souvent répétés.	Les expressions et les mots sont souvent imprécis ou relèvent de la langue familière.
4. Construction des phrases et ponctuation appropriées 20 %	En général, les phrases sont bien structurées et bien ponctuées, malgré la présence de maladresses dans les phrases élaborées.	Les phrases sont souvent bien structurées et bien ponctuées, malgré la présence de maladresses dans les phrases élaborées. Quelques phrases élaborées sont mal structurées ou mal ponctuées.	Les phrases simples sont bien structurées. Elles sont généralement délimitées par la majuscule et le point. Certaines phrases élaborées sont bien structurées et bien ponctuées.	Plusieurs phrases sont mal structurées ou mal ponctuées.	La plupart des phrases sont mal structurées ou mal ponctuées.
5. Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale 20 %	Le texte présente moins de 4 % d'erreurs.	Le texte présente de 4 % à 7 % d'erreurs.	Le texte présente de 8 % à 10 % d'erreurs.	Le texte présente de 11 % à 14 % d'erreurs.	Le texte présente plus de 14 % d'erreurs.



et Sport
Québec